

**Monsieur Fabrice BRUN**  
Député de l'Ardèche

**Madame Brigitte BAULAND**  
Députée suppléante

**Monsieur Didier GUILLAUME**  
Ministre de l'agriculture et de l'alimentation  
Hôtel de Villeroy  
78 Rue de Varenne  
75007 PARIS

Nos réf : FB/CM 393-12-2018

Aubenas, le 3 Décembre 2018.

Monsieur le Ministre,

L'Ardèche est un département rural qui se caractérise par la diversité de sa production agricole. Cette particularité propre aux zones de pentes a pour conséquences d'avoir un profil d'exploitation qui allie l'arboriculture, le maraîchage, la viticulture... à une production ovine, caprine ou bovine. Ce mode de fonctionnement « pluriel » permet de compenser les aléas d'une année moindre sur l'une ou l'autre production.

Nous sommes malheureusement obligés de constater que 2018 est, une fois de plus après 2017, une année marquée par des épisodes climatiques exceptionnels qui ont impacté l'ensemble des productions. La situation est dramatique à tous les niveaux :

- multiples dégradations sur de nombreuses exploitations de lavandins suites aux orages du 9 aout 2018, des grêles de juillet et de la sécheresse de 2017,
- gel des abricots, perte de fond et destruction d'arbres sur des exploitations en verger, suite aux chutes de neige d'octobre 2018, impactant également de nombreuses châtaigneraies,
- pertes en fourrages consécutives à la sécheresse la plus grave survenue en Ardèche depuis des décennies, difficiles à compenser.

Les dossiers calamités agricoles : « pertes de fond sur lavandin 2017 », « perte de récolte suite au gel abricot 2018 » et « perte de fond suite aux orages du 09/08/18 » devraient passer en examen devant le Comité National de Gestion des Risques Agricoles (CNGRA) les 12 et 13 décembre. Suivront courant janvier les dossiers « perte de fond sur arbres (châtaignes et verger) suite aux chutes de neiges d'octobre 2018 » et « pertes de récolte sur fourrages suite à la sécheresse ».

C'est en ce sens, au vu de l'ensemble des paramètres dont je viens de rapidement rappeler les principaux enjeux, que je me permets de vous solliciter afin que l'ensemble de ces dossiers déposés par les agriculteurs ardéchois puissent être étudiés avec la plus grande bienveillance.

C'est important pour les sinistrés de notre territoire dont l'exploitation, qui est bien souvent le résultat de toute une vie de labeur, est désormais la source de préjudices conséquents.

Avec mes remerciements anticipés pour toute l'attention que vous apporterez à ma requête, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de toute ma considération.

Les sinistrés ardéchois  
ont besoin de votre soutien  
au titre des nombreux dossiers  
de calamités agricoles existant  
ou en cours devant le CNGAA.

Fabrice BRUN  
Député de l'Ardèche



Merçi